



**2023**

**Guide des aides**

## ÉDITO



Comme tous les ans, le Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime vous propose sa nouvelle édition du Guide des aides.

Dans un contexte inédit d'augmentation des coûts de l'énergie et des matières premières, nous avons décidé, cette année encore, de maintenir les taux de subvention au même niveau que les années précédentes.

Soyez assurés que le syndicat continuera plus que jamais d'être à vos côtés en 2023.

A noter quelques nouveautés en matière de transition énergétique :

- la réalisation d'un schéma directeur de déploiement des infrastructures de recharges pour véhicules électriques en lien avec les EPCI et les communes,
- des études gratuites d'opportunités pour le bois énergies.

L'ensemble des équipes du SDE76 se tient bien sûr à votre disposition pour étudier vos projets.

*Bien à vous,  
Cécile Sineau-Patry*

*Directrice de la publication : Cécile Sineau-Patry - Présidente.*

*Réalisation : service communication du SDE76.*

*Comité de rédaction : Cécile Sineau-Patry - Présidente ; Yves Loisel - vice-président en charge de la communication ; Patrick De Wit - Directeur général des services ; Anaïs COTRELLE - chargée de communication.*

*Diffusion aux adhérents du SDE76.*

*Crédits photos : © SDE76, Shutterstock, TG Photographie, André Roques (Normandie Photo), Thypha Photographie, sauf mentions contraires.*

# SOMMAIRE

<b>LES INFORMATIONS GÉNÉRALES</b>	<b>... PAGES 4-15</b>
<b>LE RÉSEAU PUBLIC D'ÉLECTRICITÉ</b>	<b>... PAGES 16-21</b>
<b>LE RÉSEAU PUBLIC DE GAZ</b>	<b>... PAGES 22-23</b>
<b>LE RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC</b>	<b>... PAGES 24-27</b>
<b>LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE</b>	<b>... PAGES 28-33</b>
<b>LES ÉNERGIES RENOUVELABLES</b>	<b>... PAGES 34-37</b>
<b>LES PRÊTS NÉGOCIÉS</b>	<b>... PAGES 38-39</b>



# LES INFORMATIONS GÉNÉRALES

## ► LE FONCTIONNEMENT DU SDE76

**Créé en 1938, le Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, usuellement appelé «SDE76», est aujourd'hui l'un des principaux acteurs publics de l'énergie dans son département.**

Outre ses missions liées à son cœur de métier (développement des réseaux électriques, gaz et éclairage public), le SDE76 accompagne désormais ses adhérents en matière de transition énergétique.

Le syndicat est à ce jour composé de **629 collectivités adhérentes** (avec l'adhésion d'une communauté de communes et d'une communauté urbaine). Celles-ci, sont regroupées dans **14 secteurs** géographiques appelés Commissions Locales de l'Énergie ou «CLÉ».

Pour mémoire, chaque collectivité composant le SDE76, a désigné un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la représenter au sein des 14 CLÉ. Ces derniers ont également désigné, parmi les membres composant leur CLÉ, des représentants titulaires et suppléants pour composer le comité syndical.



© Comité Syndical - Hôtel du Département Rouen - Février 2021 - André Roques



## ► LES COMPÉTENCES DU SDE76



**ÉLECTRICITÉ**



**TRANSITION  
ÉNERGÉTIQUE**



**GAZ**



**MOBILITÉ BAS CARBONE**



**ÉCLAIRAGE PUBLIC**



**PRÊTS NÉGOCIÉS**



**MAINTENANCE DE  
L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

## ► LES AIDES ALLOUÉES



**SEINE-MARITIME**  
- LE DÉPARTEMENT -

Depuis 1975, le Département de la Seine-Maritime accompagne les territoires et les communes au travers du SDE76 à hauteur de 8,5 M€. Cette aide contribue au financement des travaux de renforcement, d'effacement d'extension des réseaux électriques et des travaux d'éclairage public.

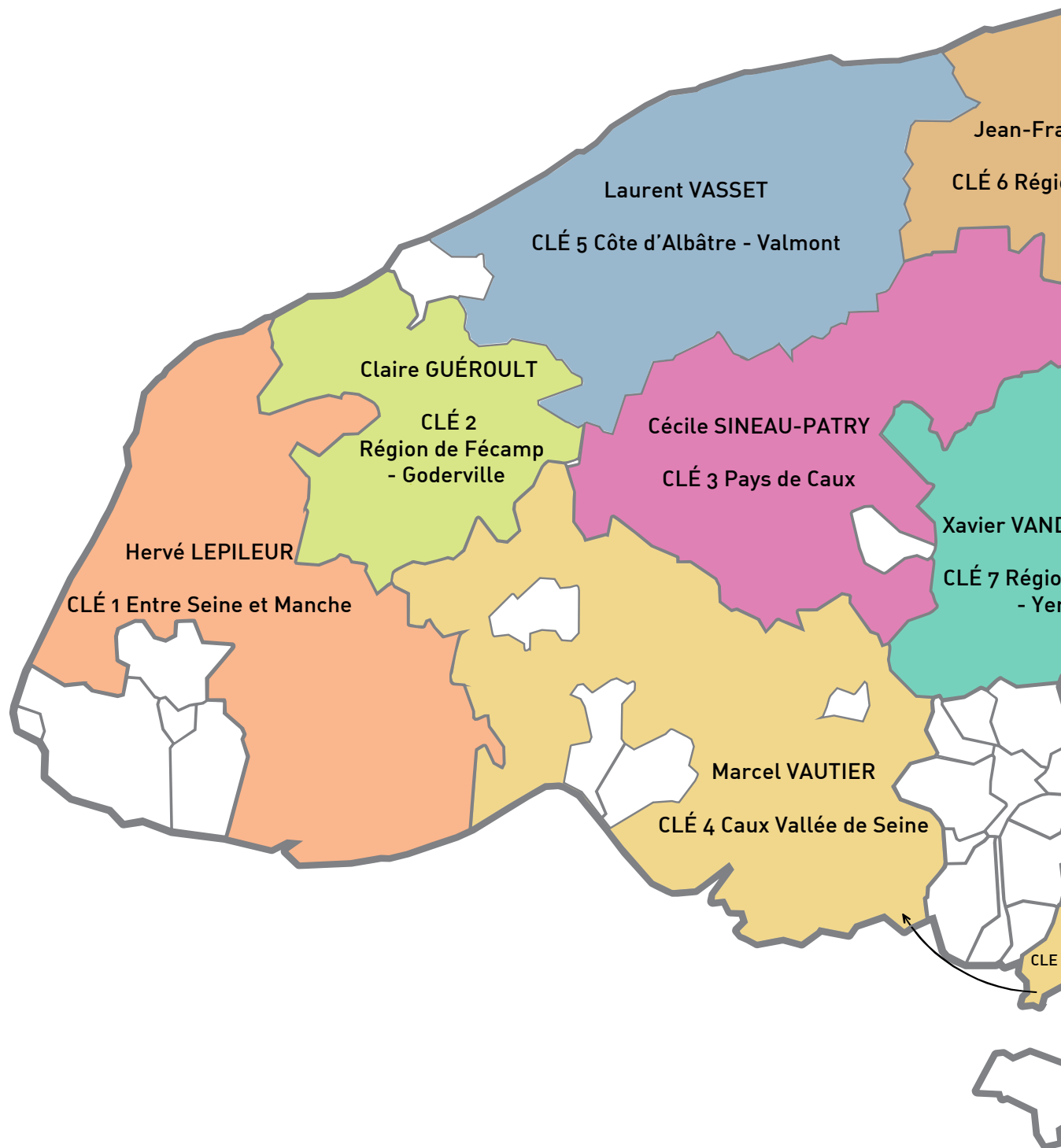
L'Etat intervient au bénéfice des communes sous régime de l'électrification rurale à hauteur de 3,6 M€ pour le SDE76. Cette aide contribue aux travaux de renforcement, d'effacement et d'extension.

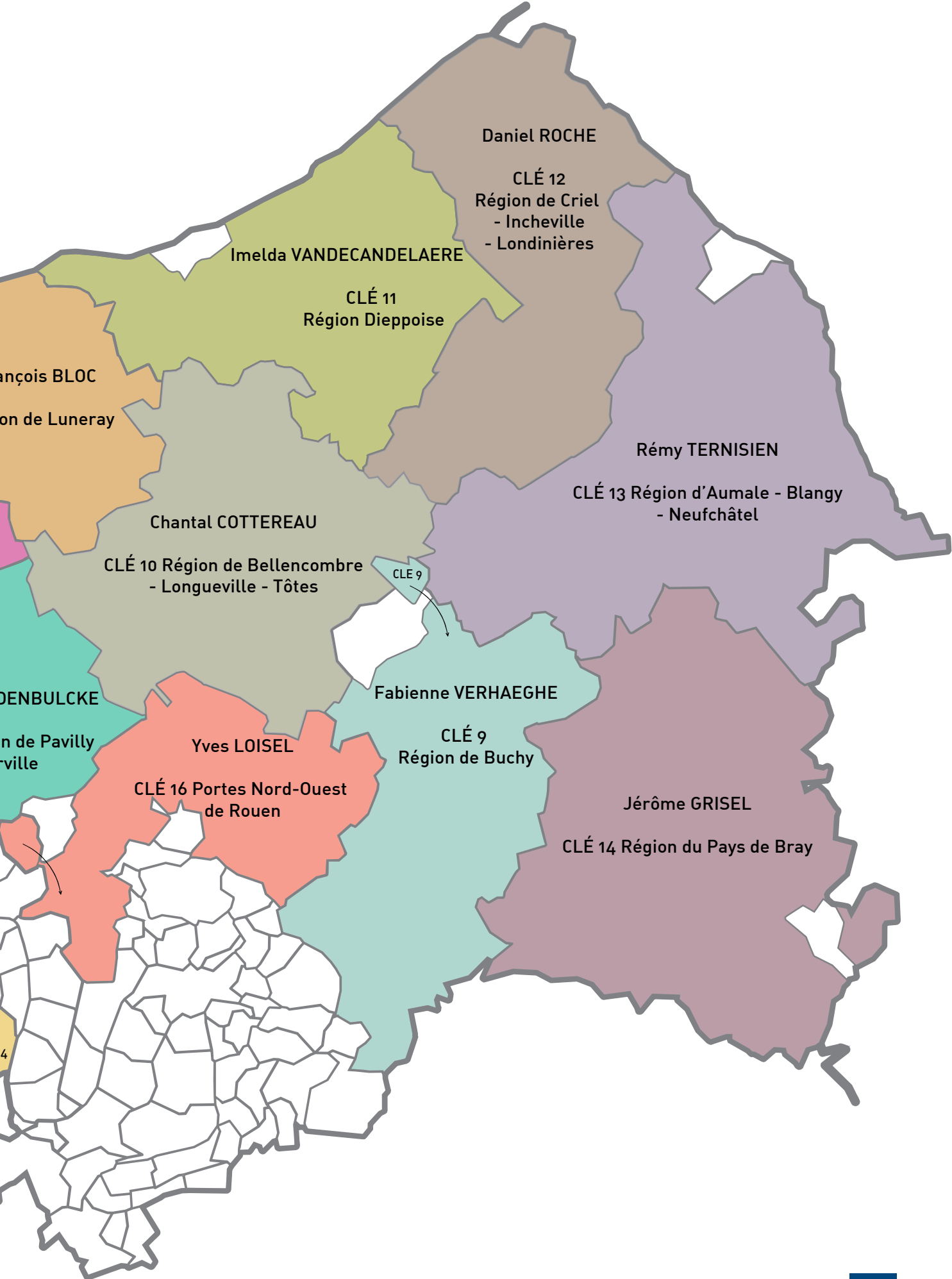


## ► LA CARTE DES COMMISSIONS LOCALES DE L'ÉNERGIE (CLÉ)

\* Les cases blanches représentent les communes non adhérentes.

\*\* Les CLÉ 8 et 15 (représentant la Métropole Rouen Normandie) ne sont plus adhérentes au SDE76 depuis le **08/02/2017**.





## ► LA COMPOSITION DU BUREAU



**CÉCILE SINEAU-PATRY**

**Présidente**

CLÉ 3 - Pays de Caux  
cecile.sineau-patry@sde76.fr



**HERVÉ LEPILEUR**

*Vice-président en charge  
des finances*

CLÉ 1 - Entre Seine et Manche  
herve.lepileur@sde76.fr



**CLAIRE GUÉROULT**

*Vice-présidente en charge  
de la mobilité durable*

CLÉ 2 - Région de Fécamp - Goderville  
claire.gueroult@sde76.fr



**MARCEL VAUTIER**

*Vice-président en charge  
des ressources humaines*

CLÉ 4 - Caux Vallée de Seine  
marcel.vautier@sde76.fr



**LAURENT VASSET**

*Vice-président en charge de  
la transition énergétique*

CLÉ 5 - Côte d'Albâtre - Valmont  
laurent.vasset@sde76.fr



**JEAN-FRANÇOIS BLOC**

*Vice-président en charge  
des relations extérieures*

CLÉ 6 - Région de Luneray  
jean-francois.bloc@sde76.fr



**XAVIER VANDENBULCKE**

*Vice-président en charge des  
travaux*

CLÉ 7 - Région de Yerville - Pavilly  
xavier.vandembulcke@sde76.fr





**FABIENNE VERHAEGHE**

*Vice-présidente en charge  
de l'informatique / SIG*

CLÉ 9 - Région de buch  
fabienne.verhaeghe@sde76.fr



**CHANTAL COTTEREAU**

*Vice-présidente en charge  
de la mobilité durable*

CLÉ 10 - Région de Bellencombre - Longueville  
- Tôtes  
chantal.cottereau@sde76.fr



**IMELDA VANDECAN-  
DELEARE**

*Vice-présidente en charge  
des concessions électricité  
et gaz*

CLÉ 11 - Région Dieppoise  
imelda.vandecandelaere@sde76.fr



**DANIEL ROCHE**

*Vice-président en charge  
de l'accès à l'énergie*

CLÉ 12 - Région de Criel - Incheville - Londi-  
nières  
daniel.roche@sde76.fr



**RÉMY TERNISIEN**

*Vice-président chargé de  
l'entretien de l'éclairage  
public*

CLÉ 13 - Région d'Aumale - Neufchâtel - Blangy  
remy.ternisien@sde76.fr



**JÉRÔME GRISEL**

*Vice-président en charge du  
SPIC*

CLÉ 14 - Région du Pays de Bray  
jerome.grisel@sde76.fr



**YVES LOISEL**

*Vice-président en charge de  
la communication*

CLÉ 16 - Portes Nord-Ouest de Rouen  
yves.loisel@sde76.fr

## ► UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE

### DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES



**PATRICK DE WIT**  
patrick.de-wit@sde76.fr



**CAROLE DAMAREY**  
Assistante  
Tél. : 02.32.08.26.30  
carole.damarey@sde76.fr

### COMMUNICATION



**ANAÏS COTRELLE**  
Tél. : 02.76.27.84.96  
anaïs.cotrelle@sde76.fr  
communication@sde76.fr

### DIRECTION DU PÔLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER



**CAMILLE LEGRAND**  
Tél. : 02.32.08.36.15  
camille.legrand@sde76.fr

### ACCUEIL



**FRÉDÉRIC PESQUET**  
Tél. : 02.32.08.04.04  
courrier@sde76.fr

### INFORMATIQUE



**ERWAN LEFRANÇOIS**  
Tél. : 02.78.26.05.80  
erwan.lefrancois@sde76.fr

### MARCHÉS PUBLICS



**SYLVIE LEMARIÉ**  
Tél. : 02.32.08.26.22  
sylvie.lemarie@sde76.fr  
commande.publique@sde76.fr



**PASCALINE SANNIER**  
Tél. : 02.76.27.84.92  
pascaline.sannier@sde76.fr  
commande.publique@sde76.fr

## COMPTABILITÉ ET RESSOURCES HUMAINES



### MÉLANIE HÉROUARD

Tél. : 02.32.08.26.29  
melanie.herouard@sde76.fr



### CHARLOTTE LANFRAY

Tél. : 02.78.26.05.79  
charlotte.lanfray@sde76.fr



### BENJAMIN LELIÈVRE

Tél. : 02.78.26.05.77  
benjamin.lelievre@sde76.fr



### FANNY LUCAS

Tél. : 02.32.08.26.23  
fanny.lucas@sde76.fr



### INGRID PASQUIER

Tél. : 02.32.08.26.35  
comptabilite@sde76.fr



### VALENTIN BELFLEUR

Tél. : 02.78.26.13.12  
valentin.belfleur@sde76.fr

## DIRECTION DU PÔLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



### PIERRE LECOUTEY

Tél. : 02.76.27.84.94  
pierre.lecoutey@sde76.fr



### KILLIAN FECAMP

Apprenti ingénieur certificats d'économie d'énergie

killian.fecamp@sde76.fr

## ACHAT D'ÉNERGIE



### ALEXANDRE RADENAC

Tél. : 02.32.08.39.47  
alexandre.radenac@sde76.fr  
achatenergie@sde76.fr

## MOBILITÉ BAS CARBONE



### DENIS WENDLING

Tél. : 06.78.40.20.03  
denis.wendling@sde76.fr  
mobilite@sde76.fr

## PHOTOVOLTAÏQUE



### FLORENT QUEVALLIER

Tél. : 02.78.26.05.76  
florent.quevallier@sde76.fr  
photovoltaique@sde76.fr

## SERVICE EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS



### PEGGY MOUSSIÉ

Responsable de service  
Tél. : 02.78.26.05.82  
peggy.moussie@sde76.fr  
s2e@sde76.fr



### ANTOINE GHESQUIÈRE

Apprenti  
antoine.ghesquiere@sde76.fr



### ANNE-MARIE GALLIC

Tél. : 02.78.26.05.75  
anne.marie.gallic@sde76.fr



### JEAN-SÉBASTIEN LUBRANIECKI

Référent parc de véhicule  
Tél. : 02.32.08.26.31  
jean-sebastien.lubraniecki@sde76.fr



### ANTOINE TAILLEFER

Référent bois énergie  
Tél. : 02.78.26.05.83  
antoine.taillefer@sde76.fr

## DIRECTION DU PÔLE TECHNIQUE



### XAVIER NEUVILLE

Tél. : 02.76.27.84.93  
xavier.neuville@sde76.fr

## MAINTENANCE EN ÉCLAIRAGE PUBLIC



### PIERRE BOUCHER

Tél. : 02.78.26.05.81  
pierre.boucher@sde76.fr



### ÉLODIE LÉMERY

Tél. : 02.78.26.05.78  
elodie.lemery@sde76.fr

## TRAVAUX IMPOSÉS



### CYRIL LIGOT

Tél. : 02.32.08.26.33  
cyril.ligot@sde76.fr

## SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE



### GUILLAUME LE DENMAT

Tél. : 02.32.08.26.21  
guillaume.le-denmat@sde76.fr

## TRAVAUX PROGRAMMÉS



**RÉGIS PANCHOUT** - CLÉ 1 et 4

Tél. : 02.32.08.26.24  
regis.panchout@sde76.fr



**CÉLINE YON**

Assistante  
Tél. : 02.32.08.26.25  
celine.yon@sde76.fr



**TEDDY DEBESQUE** - CLÉ 2 et 4

Tél. : 02.32.08.26.37  
teddy.debesque@sde76.fr



**CÉLINE YON**

Assistante  
Tél. : 02.32.08.26.25  
celine.yon@sde76.fr



**HÉLÈNE BOULIER**

Assistante  
Tél. : 02.32.08.36.16  
helene.boulier@sde76.fr



**NICOLAS CLÉROUX** - CLÉ 3 et 7

Tél. : 02.32.08.26.38  
nicolas.cleroux@sde76.fr



**HÉLÈNE BOULIER**

Assistante  
Tél. : 02.32.08.36.16  
helene.boulier@sde76.fr



**ANTHONY GUÉROU** - CLÉ 5 et 6

(CCCA)  
Tél. : 02.32.08.26.39  
anthony.guerou@sde76.fr



**ANNE-SOPHIE NOUREUX**

Assistante  
Tél. : 02.32.08.26.27  
anne-sophie.noureux@sde76.fr



**XAVIER RAMOND** - CLÉ 6 et 10

Tél. : 02.32.08.26.34  
xavier.ramond@sde76.fr



**INGRID DUCHÉ-RAMOND**

Assistante  
Tél. : 02.32.08.36.17  
ingrid.duche@sde76.fr



**BERNARD FAURE** - CLÉ 9 et 14  
Tél. : 02.32.08.26.26  
bernard.faure@sde76.fr



**MÉLANIE HÉROUARD**  
Assistante  
Tél. : 02.32.08.26.29  
melanie.herouard@sde76.fr



**AURÉLIE QUESMEL**  
Assistante  
Tél. : 02.32.08.39.48  
aurélie.quesmel@sde76.fr



**BRUNO BOUTIN** - CLÉ 11 et 16  
Tél. : 02.32.08.26.28  
bruno.boutin@sde76.fr



**PERRINE JOLY**  
Assistante  
Tél. : 02.76.27.84.95  
perrine.joly@sde76.fr



**PHILIPPE NOTHEAUX** - CLÉ 12 et 13  
Tél. : 02.32.08.26.36  
philippe.notheaux@sde76.fr



**ANNE-SOPHIE NOUREUX**  
Assistante  
Tél. : 02.32.08.26.27  
anne-sophie.noureux@sde76.fr



**AURÉLIE QUESMEL**  
Assistante  
Tél. : 02.32.08.39.48  
aurélie.quesmel@sde76.fr

## ► LA NATURE DES PROJETS AIDÉS (POUR LE COMPTE DES ADHÉRENTS)

### RÉSEAU PUBLIC DE GAZ

Le SDE76 est l'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz en réseau. Il organise également, les appels d'offres de mise en concurrence des concessionnaires dans des communes non desservies en gaz.

### RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le SDE76 assure pour le compte de ses adhérents, la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux d'éclairage public, d'éclairage d'équipements sportifs, ainsi que la maintenance des installations d'éclairage et de mise en valeur du patrimoine public par la lumière.

### GROUPEMENTS D'ACHAT

Le SDE76 coordonne des groupements de commandes pour la fourniture de gaz et d'électricité afin d'offrir les meilleurs tarifs auprès des fournisseurs d'énergie.

### PRÊTS NÉGOCIÉS

Le SDE76 favorise l'accès de ses adhérents aux travaux et aux investissements nécessaires au bon fonctionnement et à l'amélioration énergétique de leur territoire à travers une enveloppe d'emprunts négociée.

## ► LA NATURE DES PROJETS AIDÉS (POUR LE COMPTE DES ADHÉRENTS)

### RÉSEAU PUBLIC D'ÉLECTRICITÉ

- **RENFORCEMENT DU RÉSEAU**

Le SDE76 intervient pour maintenir et améliorer la qualité de l'énergie distribuée.

- **EXTENSION DES RÉSEAUX**

Pour toute nouvelle construction publique ou privée, un raccordement au réseau électrique est nécessaire. Si le réseau est à distance ou de capacité insuffisante, le SDE76 assure les travaux liés d'une part, au raccordement des bâtiments des communes adhérentes, d'autre part, au raccordement des particuliers éligibles.

- **EFFACEMENT COORDONNÉ DES RÉSEAUX (ÉLECTRICITÉ, ÉCLAIRAGE PUBLIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS)**

L'effacement coordonné des réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public, de télécommunications et de tout autre réseau privé, permet d'améliorer l'aménagement paysager des communes. Il contribue à l'amélioration de la qualité de l'énergie distribuée et du service public de l'électricité ainsi que de l'éclairage public.

### TRANSITION ÉNERGÉTIQUE :

Conscient de l'importance des enjeux liés à la transition énergétique et pour répondre aux objectifs fixés par les politiques nationales et territoriales, le SDE76 propose de nouveaux services aux collectivités adhérentes, en matière de sobriété énergétique, d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables :

- **PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)**

Le SDE76 accompagne les intercommunalités dans la réalisation, le suivi et la mise en place de leur plan climat air énergie territorial. Il organise la Commission Consultative paritaire de l'énergie, en charge de coordonner les actions du SDE76 et des EPCI dans le domaine de la transition énergétique.

- **EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS**

Le SDE76 développe un service d'accompagnement à l'efficacité énergétique des bâtiments publics, auprès des collectivités adhérentes, pour les aider à réduire les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables sur leur patrimoine public.

- **LA MOBILITÉ BAS CARBONE**

Le SDE76 s'investit dans le déploiement et l'exploitation des bornes de recharge pour véhicules électriques sur son territoire. Il réalise également un schéma directeur de déploiement des infrastructures de recharges pour véhicules électriques en concertation avec les EPCI et les communes.

- **ÉNERGIES RENOUVELABLES :**

#### 1. MÉTHANISATION

Afin de favoriser le développement de projets durables de méthanisation, le SDE76 accompagne financièrement les études de faisabilité, les études détaillées d'injection et les prestations d'accompagnement à l'acceptabilité sociale des projets.

#### 2. SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

Afin de favoriser la mise en place de projets exemplaires, le SDE76 propose de financer, d'installer et d'exploiter des panneaux solaires sur les toitures des bâtiments publics.

Le Syndicat engage aussi une réflexion sur le sujet de l'autoconsommation collective.

#### 3. BOIS ÉNERGIE

Le SDE76 propose des études d'opportunité bois énergie gratuites à destination de ses communes adhérentes.

# | LE RÉSEAU PUBLIC D'ÉLECTRICITÉ

## ► RENFORCEMENT DU RÉSEAU

*Le SDE76 finance les différents travaux. Les collectivités adhérentes versent au SDE76 un fonds de concours en électricité et télécom et perçoivent une subvention en éclairage public.*

*Le SDE76 est l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et organise le contrôle de la concession. Il participe financièrement aux différents travaux et reste propriétaire des réseaux.*

Les travaux de renforcement sont motivés par des contraintes de puissance (postes de transformation), des contraintes d'intensité ou des chutes de tension (réseau basse tension). Le SDE76, propriétaire des réseaux électriques, prend en charge les travaux de renforcement et propose de coordonner ces travaux avec ceux de l'adhérent sur son réseau d'éclairage public et de télécommunications.

Les taux de prise en charge par le SDE76 sont les suivants :

### ADHÉRENT POUR LEQUEL LE SDE76 COLLECTE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (TCCFE)

RÉGIME ÉLECTRIQUE	SUR LES RÉSEaux ÉLECTRIQUES	SUR LES CÂBLES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC	SUR LES RÉSEaux DE TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES
RURAL	100%	100%	30%
URBAIN	ENEDIS	100%	30%



Pour plus d'informations, contactez votre **TECHNICIEN DE SECTEUR**. Vous retrouverez ses coordonnées dans la rubrique «une équipe à votre service» p.13-14



## ► EFFACEMENT DU RÉSEAU

La mise en souterrain coordonnée est à l'initiative de l'adhérent. Ces travaux permettent de préserver l'environnement paysager des adhérents du SDE76, de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'énergie distribuée et de moderniser le réseau d'éclairage public.

Les taux de prise en charge par le SDE76 sont les suivants :

### ADHÉRENT POUR LEQUEL LE SDE76 COLLECTE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (TCCFE)

	SUR LES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES	SUR LES CÂBLES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC	SUR LES RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES
EFFACEMENT DU RÉSEAU	75%	75%	30%
EFFACEMENT DES FILS NUS EN VUE DE LEUR ÉRADICATION	100%	100%	30%



Pour plus d'informations, contactez votre **TECHNICIEN DE SECTEUR**.  
Vous retrouverez ses coordonnées dans la rubrique «une équipe à votre service» p.13-14

## ► EXTENSION DU RÉSEAU

Les travaux d'extension permettent de desservir en électricité des lotissements communaux, des HLM, des zones artisanales ou d'activités communales et les nouveaux bâtiments communaux des adhérents.

Le SDE76 propose de coordonner l'extension des réseaux électriques avec celle du réseau d'éclairage public et du réseau de télécommunications électroniques.

Les taux de prise en charge par le SDE76 sont les suivants :

### ADHÉRENT POUR LEQUEL LE SDE76 COLLECTE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (TCCFE)

RÉGIME ÉLECTRIQUE	SUR LES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES	SUR LES CÂBLES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC	SUR LES RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES
RURAL	95%	95%	30%*
URBAIN	ENEDIS	95%	30%*

\* hors terrassement

La prise en charge du SDE76 pour les extensions des réseaux électriques nécessaires à la résorption des zones blanches en téléphonie mobile, selon la liste définie par arrêté préfectoral, est de : **95%**



Pour plus d'informations, contactez votre **TECHNICIEN DE SECTEUR**.  
Vous retrouverez ses coordonnées dans la rubrique «une équipe à votre service» p.13-14

## ► BORNES MARCHÉ, CAMPING-CAR ET FORAINE

Le SDE76 propose d'aider ses adhérents à équiper leur commune de bornes marché, camping-car et foraine.

Les taux de prise en charge par le SDE76 sont les suivants :

### ADHÉRENT POUR LEQUEL LE SDE76 COLLECTE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (TCCFE)

	SUR LES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES	SUR LES CÂBLES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC	SUR LES RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES
BORNES MARCHÉ, CAMPING-CAR, FORAINES	80%	-	-
DESSERTE INTÉRIEURE CAMPING SOUS M.D'OUVRAGE* D'UN ADHÉRENT	80%	-	-
DESSERTE DES POINTS DE CHARGE POUR VE** SUR PARKINGS PUBLICS MUNICIPAUX, HORS PDC***.	80%	-	-

\* M.d'ouvrage : Maîtrise d'ouvrage

\*\* VE : Véhicules électriques

\*\*\*PdC : Points de Charge



Pour plus d'informations, contactez votre **TECHNICIEN DE SECTEUR**.  
Vous retrouverez ses coordonnées dans la rubrique «une équipe à votre service» p.13-14

## ► PARTICIPATION AUX RACCORDEMENTS

Ces extensions sont réalisées sur le territoire des communes adhérentes au SDE76 et sous régime électrique rural. Sur le domaine public, la participation est demandée à la collectivité en charge de l'urbanisme (CCU). Sur le domaine privé, la participation est demandée au pétitionnaire sur l'assiette du domaine privé.

<b>EXTENSION PUISSANCE DE 0 À 36 KVA</b>	<b>SOUTERRAIN</b>	<b>AÉRIEN</b>	<b>SOUS FOURREAU</b>
<b>BASE FORFAITAIRE DU BARÈME</b>	<b>110€/ML</b>	<b>40€/ML</b>	<b>60€/ML</b>
<b>CONTRIBUTION DEMANDÉE AU PÉTITIONNAIRE SUR L'ASSIETTE DU DOMAINE PUBLIC : COÛT DES TRAVAUX ≥ 110€/ML</b>	<b>44€/ML</b>	<b>20€/ML</b>	<b>30€/ML</b>
<b>CONTRIBUTION DEMANDÉE AU PÉTITIONNAIRE SUR L'ASSIETTE DU DOMAINE PUBLIC : COÛT DES TRAVAUX &lt; 110€/ML</b>	<b>40% DU COÛT RÉEL</b>	<b>50% DU COÛT RÉEL</b>	<b>50% DU COÛT RÉEL</b>
<b>CONTRIBUTION DEMANDÉE AU PÉTITIONNAIRE SUR L'ASSIETTE DU DOMAINE PRIVÉ : COÛT DES TRAVAUX ≥ 110€/ML</b>	<b>66€/ML</b>	<b>24€/ML</b>	<b>36€/ML</b>
<b>CONTRIBUTION DEMANDÉE AU PÉTITIONNAIRE SUR L'ASSIETTE DU DOMAINE PRIVÉ : COÛT DES TRAVAUX &lt; 110€/ML</b>	<b>60% DU COÛT RÉEL</b>	<b>60% DU COÛT RÉEL</b>	<b>60% DU COÛT RÉEL</b>

<b>EXTENSION PUISSANCE &gt; À 36 KVA &lt; À 250 KVA</b>	<b>QUELLE QUE SOIT LA TECHNIQUE UTILISÉE</b>
<b>BASE FORFAITAIRE DU CALCUL DU BARÈME</b>	<b>4 558€ + 110€/ML + 20€/KVA</b>
<b>CONTRIBUTION DEMANDÉE DANS LE CHAMP D'APPLICATION DU CODE DE L'URBANISME</b>	<b>1 823€+ 44€/ML + 8€/KVA</b>
<b>CONTRIBUTION DEMANDÉE AU PÉTITIONNAIRE HORS CHAMP D'APPLICATION DU CODE DE L'URBANISME</b>	<b>1 823€ + 44€/ML + 8€/KVA</b>
<b>PARTIE PRIVÉE AU-DELÀ DU COFFRET DE PUIS- SANCE (C400/P200)</b>	<b>À LA CHARGE DU PÉTITIONNAIRE MAÎTRISE D'OUVRAGE : ENEDIS</b>



Pour plus d'informations, contactez **CYRIL LIGOT**.  
Tél. : 02.32.08.26.33 - [cyril.ligot@sde76.fr](mailto:cyril.ligot@sde76.fr)

## LE RÉSEAU PUBLIC DE GAZ

### ► CRÉATION DU RÉSEAU SUR LES COMMUNES NON DESSERVIES

Le SDE76 est l'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz en réseaux et lance les appels d'offres de mise en concurrence. Il participe financièrement à la création d'un réseau si nécessaire et il reste propriétaire de ce dernier.

	PLAFONDS DE SUBVENTIONS	TAUX
FINANCEMENT DES RÉSEAUX DE PREMIER ÉTABLISSEMENT DE GAZ (SUR UNE COMMUNE NON DESSERVIE, 1 <sup>ÈRE</sup> ANNÉE.)	60 000€ PAR PROJET	SELON RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES

### ► PARTICIPATION À LA DENSIFICATION DES RÉSEAUX

AFIN DE CONTRIBUER À LA DENSIFICATION DU RÉSEAU, LE SDE76 AIDE LES ADHÉRENTS À RACCORDER LEURS BÂTIMENTS PUBLICS	PLAFONDS DES DÉPENSES ÉLIGIBLES	TAUX
ÉTUDE APS OU APD DU RACCORDEMENT D'UN BÂTIMENT COMMUNAL AU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION DE GAZ (DÉTERMINATION DE LA PUISSANCE DE LA CHAUDIÈRE À INSTALLER, BILAN ÉCONOMIQUE, CHOIX TECHNIQUE)	5 000€	50%
DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE), MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE, MISE AU POINT DU MARCHÉ, SUIVI DE CHANTIER, RÉCEPTION, DGD.	10 000€	50%



© Shutterstock



Pour plus d'informations, contactez **LE SDE76** sur [courrier@sde76.fr](mailto:courrier@sde76.fr)



# | LE RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

## ► LES TRAVAUX CONCERNANT L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le SDE76 finance les différents travaux. Les collectivités adhérentes versent au SDE76 un fonds de concours en électricité et télécom et perçoivent une subvention en éclairage public.

Le SDE76 est maître d'ouvrage délégué des travaux d'éclairage public. Il réalise et finance les travaux qui sont ensuite remis en pleine propriété à l'adhérent.

	ADHÉRENT POUR LEQUEL LE SDE76 COLLECTE LA TCCFE*	ADHÉRENT SOUS RÉGIME ÉLECTRIQUE RURAL CONSERVANT LA TCCFE*
<b>ÉCLAIRAGE PUBLIC : FOURNITURE ET POSE D'INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC AVEC CÂBLAGE ET ARMOIRE DE COMMANDE</b>	<b>TAUX DE PRISE EN CHARGE</b>	<b>TAUX DE PRISE EN CHARGE</b>
<b>MODERNISATION : TRAVAUX CONTRIBUANT À L'EFFICACITÉ ET LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE SUR LE PATRIMOINE EXISTANT Y COMPRIS LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS, LES ÉGLISES ET LES MISES EN VALEUR DE SITE.</b>	<b>80%</b>	<b>20%</b>
<b>CRÉATION : D'ÉCLAIRAGE PUBLIC, D'ÉQUIPEMENT SPORTIF, D'ÉGLISE, DE MISE EN VALEUR DE SITE, SOLAIRE (MATÉRIEL OU TRAVAUX INDÉPENDANTS).</b>	<b>65%</b>	<b>20%</b>
<b>MAINTENANCE EN ÉCLAIRAGE PUBLIC : ÉTAT DES LIEUX PRÉALABLE (PLAN ET INVENTAIRE).</b>	<b>80%</b>	<b>80%</b>
<b>TRAVAUX TÉLÉCOM ISOLÉS ET «HORS PROTOCOLE» ORANGE.</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>



## ► LA SOBRIÉTÉ ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE EN ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le SDE76 apporte un soutien aux adhérents qui souhaitent maîtriser et réduire leur consommation d'énergie sur le réseau d'éclairage public, à l'aide des actions suivantes :

► **LA SUPPRESSION DES LAMPES ÉNERGIVORES** : l'objectif est de remplacer les lampes ovoïdes vapeur de mercure (ballons fluorescents) énergivores et polluantes ainsi que les lampes sodium haute pression (SHP) par des sources lumineuses LED (Light Emitting Diode) moins énergivores.

► **LE CONTRÔLE ET L'ADAPTATION DES TEMPS D'ALLUMAGE** : l'objectif est de donner les moyens de contrôler et d'adapter les temps d'allumage en maîtrisant le moment crépusculaire de l'allumage et de l'extinction de l'éclairage.

► **LE CONTRÔLE DE LA PUISSANCE D'ALLUMAGE** : l'objectif est de diminuer la puissance consommée (de 5 à 30%) par :

- une régulation de la tension ;
- une maîtrise de la puissance réactive ;
- des lampes à efficacité élevée.

Mais également, d'augmenter la durée de vie des lampes.

► **L'ÉCLAIRAGE AVEC LE PHOTOVOLTAÏQUE ET/OU L'ÉOLIEN** : l'objectif est de disposer de solutions alternatives pour les points isolés (abribus) ou pour les lieux où il n'est pas possible de réaliser une tranchée pour amener le réseau (parc paysager, espace public, ...) à l'aide de mâts d'éclairage alimentés par l'énergie solaire et/ou éolienne.



Pour plus d'informations, contactez votre **TECHNICIEN DE SECTEUR**.  
Vous retrouverez ses coordonnées dans la rubrique «une équipe à votre service» p.13-14

## ► LES PLAFONDS DE DÉPENSES SUBVENTIONNABLES

Le SDE76 subventionne selon certains plafonds les dépenses des adhérents concernant leurs matériels d'éclairage public.

	PLAFONDS DE DÉPENSES SUBVENTIONNABLES : • EN SITE CLASSÉ OU INSCRIT, • À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE D'UN MONUMENT CLASSÉ	PLAFONDS DE DÉPENSES SUBVENTIONNABLES : • AUTRES
MÂTS SOLAIRES ISOLÉS	6 000€	6 000€
FOYERS LUMINEUX ÉQUIPÉS	1 000€	700€
CANDÉLABRES + FOYERS LUMINEUX ÉQUIPÉS	2 400€	JUSQU'À 8 MÈTRES - 1 600€ 9 MÈTRES - 1 700€ 10 MÈTRES - 1 800€ 11 MÈTRES - 1 900€ 12 MÈTRES - 2 000€



Pour plus d'informations, contactez votre **TECHNICIEN DE SECTEUR**.  
Vous retrouverez ses coordonnées dans la rubrique «une équipe à votre service» p.13-14

## ► LA MAINTENANCE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le SDE76 met en place des contrats pour assurer l'entretien de l'éclairage public. Ce marché est d'une durée de 4 ans, le SDE76 rémunère l'entreprise du coût réel de chaque prestation.

L'adhésion de l'adhérent est facultative à tout moment avec une convention signée pour une durée de 4 ans. Le prix réglé par l'adhérent est le coût réel dépensé sur son seul patrimoine d'éclairage public, éventuellement actualisé, moyenné et lissé sur 4 ans.

A titre indicatif, le prix unitaire de l'entretien par foyer et armoire est :

**DE MOINS DE 19€/AN.**

Le SDE76 peut réaliser un devis personnalisé du prix de l'entretien sur demande de l'adhérent.

## I. DÉPANNAGES ET MISES EN SÉCURITÉ

- **DES DÉPANNAGES CURATIFS ORDINAIRES** sont assurés dans un délai de 5 jours, fourniture et main-d'œuvre incluses dans le prix annuel forfaitaire de maintenance curative, quel que soit le nombre de pannes ordinaires, de déplacements et d'interventions pendant les 4 ans du marché
- **DES DÉPANNAGES CURATIFS URGENTS** sont assurés dans un délai de 24h maximum, fourniture et main-d'œuvre incluses dans le prix annuel forfaitaire de maintenance curative, quel que soit le nombre de pannes urgentes, de déplacements et d'interventions pendant les 4 ans du marché.
- **DES MISES EN SÉCURITÉ DU SITE** sont assurées dans un délai de 2h en cas de danger imminent, fourniture et main-d'œuvre incluses dans le prix annuel forfaitaire de maintenance curative, quel que soit le nombre de mises en sécurité, de déplacements et d'interventions pendant les 4 ans du marché
- **UN RAPPORT ANNUEL ET UN RAPPORT DE SYNTHÈSE DE FIN DE MARCHÉ** sont fournis afin de permettre aux élus d'avoir une bonne connaissance du patrimoine, de l'état des armoires et des lampadaires, de vérifier l'adéquation entre puissance souscrite aux armoires et besoin réel, de choisir les priorités d'investissement ou de renouvellement.

## 2. CONTENU DES OPÉRATIONS DE MAINTENANCE PRÉVENTIVE ET CURATIVE

- **UN ÉTAT DES LIEUX** dans les premiers mois du contrat avec la liste des non-conformités et les devis de mise aux normes si besoin ;
- **LA MISE À JOUR ET/OU LA CRÉATION D'UN FICHER** décrivant chaque élément de patrimoine, sa nature, son état de vétusté, son équipement détaillé. Le plan est aussi accessible dans l'application «Cart'SDE», développée également pour déclarer et suivre les pannes sur son patrimoine d'éclairage public ;
- **LA MISE À JOUR ET/OU LA CRÉATION D'UN PLAN DÉMATÉRIALISÉ** avec l'implantation sur celui-ci de tous les éléments de patrimoine du service de l'éclairage public ;
- **LA MISE EN PLACE D'UN COLLIER D'IDENTIFICATION** pour chaque élément de patrimoine : foyer ou armoire ;
- **UN NETTOYAGE COMPLET DES LANTERNES AVEC LE CHANGEMENT DES SOURCES LUMINEUSES SHP (SODIUM HAUTE PRESSION)** dans les premiers mois du contrat, la vérification des isollements, des connectiques et les réglages des armoires de commande. Les sources diodes électroluminescentes (LED de l'anglais : light-emitting diode) d'une durée de vie de 10 ans sont changées sur devis.



Pour plus d'informations, contactez :

**PIERRE BOUCHER** Tél. : 02.78.26.05.81- pierre.boucher@sde76.fr  
**OU**

**ÉLODIE LÉMERY** Tél. : 02.78.26.05.78 - elodie.lemery@sde76.fr

# | LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

## ► LES PLANS CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAUX (PCAET)

Conscient de l'importance des EPCI dans la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire et la mise en place d'actions de transition énergétique, le SDE76 les accompagne dans la réalisation et le suivi des actions du PCAET. Le syndicat leur met gratuitement à disposition, l'outil de suivi des PCAET «PROSPER». Cet outil permet de créer un lien entre les objectifs stratégiques et opérationnels fixés dans les plans climat air énergie territoriaux.

Véritable boîte à outils des collectivités pour la transition énergétique, le SDE76 propose aux EPCI de s'engager dans une feuille de route de coopération comprenant 16 actions concrètes sur la transition énergétique pour les 6 prochaines années. Par ailleurs, il organise la Commission Consultative Paritaire (CCP) de l'énergie et coordonne l'action des EPCI et du syndicat dans le domaine de la transition énergétique. Il anime aussi les rencontres rurales de l'énergie de la Seine-Maritime en lien avec la DDTM à l'échelle de son territoire.



Pour plus d'informations, contactez **PIERRE LECOUTEY**.  
Tél. : 02.76.27.84.94 - pierre.lecoutey@sde76.fr

## ► EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

### **VOUS AVEZ UN PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE VOS BÂTIMENTS PUBLICS ? LE SDE76 VOUS ACCOMPAGNE.**

Face aux réglementations environnementales de plus en plus exigeantes, à la croissance du coût des énergies et au devoir d'exemplarité, maîtriser sa consommation énergétique est devenu un enjeu majeur pour les collectivités.

Les bâtiments des collectivités locales représentent en moyenne 76% de la consommation d'énergie des communes. Si la plupart des collectivités souhaitent s'engager dans cette démarche, elles manquent souvent de moyens humains et financiers pour y parvenir.

**PRÉ-DIAGNOSTIC ET SUIVI ÉNERGÉTIQUE**  
(Bilan des consommations et des dépenses, rapport de visite des bâtiments)

**GRATUIT<sup>(1)</sup>**

**AUDITS ÉNERGÉTIQUES** (pilotes par le SDE76)

Financé à hauteur de **70%**

**CONSEILS ET ACCOMPAGNEMENT DE VOTRE PROJET<sup>(3)</sup>**

**GRATUIT<sup>(1)</sup>**

(1) Pour les communes adhérentes au SDE76 après la signature d'une charte d'adhésion au service efficacité énergétique des bâtiments publics

(2) Dont 50 % par ACTEE

(3) La mission du SDE76 est une mission de conseil et d'accompagnement jusqu'aux travaux, et non de prestations d'études de faisabilité, d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre.

## UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ EN 3 ÉTAPES

Le chargé de mission efficacité énergétique du SDE76 fournit un **conseil objectif et sur mesure**.



### POURQUOI AGIR ? LES OBLIGATIONS DU DÉCRET TERTIAIRE

Depuis octobre 2019, le décret tertiaire impose une réduction de la consommation énergétique des bâtiments ou de l'ensemble des bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m<sup>2</sup>.

### COMMENT AGIR ? ENCOURAGER LE PARTENARIAT AVEC LES EPCI.

Le SDE76 construit des partenariats avec les EPCI dans le but de déployer efficacement le service sur l'ensemble du territoire et prévoit les ressources humaines et les moyens nécessaires.



Pour plus d'informations, contactez le **SERVICE EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**. Vous retrouverez ses coordonnées dans la rubrique «une équipe à votre service» p.12



## LE SERVICE EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE EST PROPOSÉ EN PARTENARIAT AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME ET LA FNCCR.



Depuis 2020, le SDE76 et le Département de la Seine-Maritime, ont développé un partenariat pour mieux répartir les rôles. Le SDE76 apporte un accompagnement technique, le Département anime le dispositif et apporte un appui financier.

Le SDE76 a été lauréat à trois reprises de l'appel à manifestation d'intérêt ACTEE (*Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique*) et de la FNCCR (*Fédération nationale des collectivités concédantes et régies*).

### ► LA MOBILITÉ BAS CARBONNE : L'ENTRETIEN ET LE DÉPLOIEMENT DES BORNES

Le SDE76 assure la maîtrise d'ouvrage de l'installation des bornes de recharge pour véhicules électriques implantées sur le domaine public, ainsi que la maintenance préventive, curative, la supervision et l'astreinte 24h/24, 365 jours par an. Le syndicat assure également l'interopérabilité des bornes et le règlement des consommations d'énergie.

Le SDE76 a réalisé une grande concertation à laquelle plus de **178 communes et la plupart des EPCI ont participé**. Pour **mettre en place le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Électriques (SDIRVE)**, plus de **446 communes** ont transféré la compétence au SDE76. Ce transfert permet à la commune adhérente de bénéficier **d'un financement des bornes, prévues au schéma par le SDE76, entre 85 et 100% du montant de l'investissement et d'une prise en charge de la totalité des frais d'exploitation et de maintenance**.

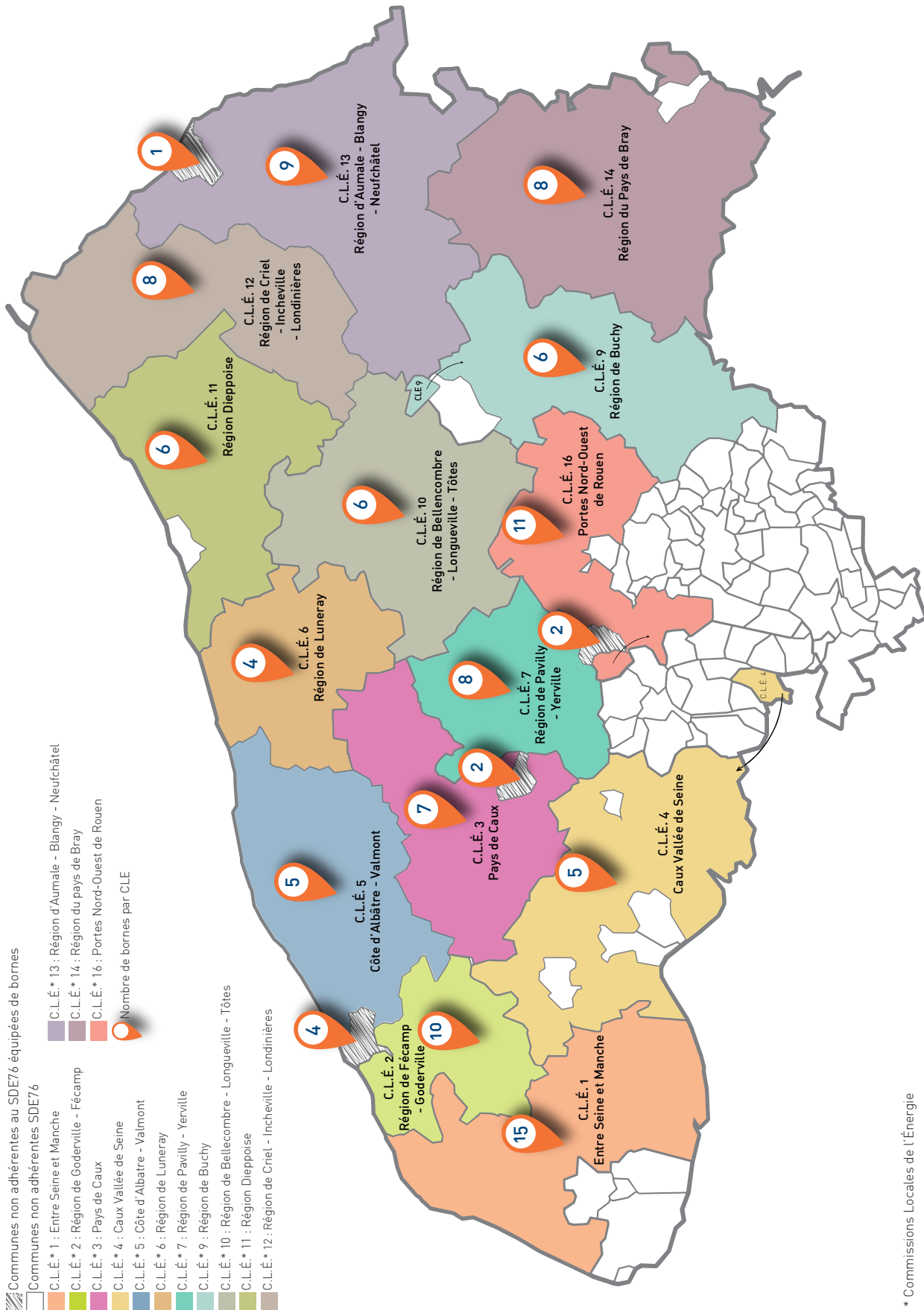
**POUR INFORMATION**, le SDE76 prend en charge, pour les collectivités adhérentes, 100% de l'entretien des bornes.

À titre indicatif cela représente **≈ 1 600€ HT/AN/BORNE**.



Pour plus d'informations, contactez **DENIS WENDLING**.  
Tél. 06.78.40.20.03 - [denis.wendling@sde76.fr](mailto:denis.wendling@sde76.fr)

➤ LA CARTE DES I17 BORNES EN SERVICE



\* Commissions Locales de l'Énergie

## ► LES GROUPEMENTS D'ACHAT D'ÉNERGIE

Depuis près de 7 ans, ce sont plus de 430 collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics, groupements d'intérêt public, CCAS, etc, qui ont fait confiance au SDE76 pour optimiser leurs achats d'énergies grâce aux groupements de commande pour la fourniture d'énergies coordonnés par le SDE76.

Historiquement, ces groupements ont permis aux collectivités de limiter l'impact de la hausse des factures énergétiques avec un gain estimé entre 1 et 12% en fonction des segments tarifaires. L'année 2022 se conclut avec une hausse pour 2023 du prix du kWh d'environ 99%.

Dans un contexte inédit de fortes augmentations des prix de l'énergie, le SDE76 a lancé un nouvel accord-cadre pour la période 2024-2027.

### QUI PEUT ADHÉRER ?

- Les communes ;
- Les groupements de communes (communautés d'agglomération, communautés de communes, ...) ;
- D'autres collectivités (Département, Établissements publics, Syndicats Intercommunaux à Vocation Multiple [SIVOM], Syndicats Intercommunaux à Vocation Scolaire [SIVOS], régies d'eau et d'assainissement, etc.)



**LES INSCRIPTIONS SONT TERMINÉES  
POUR LA PÉRIODE 2024-2025.**



## LES TARIFS

### À TITRE GRATUIT :

- pour tous les membres du SDE76
- pour le Département de la Seine-Maritime et ses Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLÉ).
- 

**MOYENNANT UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE** demandée à chaque accord-cadre, pour les membres non adhérents au SDE76 selon la grille tarifaire ci-dessous :

COLLECTIVITÉS DE MOINS DE 1 000 HABITANTS	30€
COLLECTIVITÉS DE 1 000 À 10 000 HABITANTS	60€
COLLECTIVITÉS DE PLUS DE 10 000 HABITANTS	120€
AUTRES MEMBRES ET MÉTROPOLE	120€

## QUELS TYPES DE CONTRATS ?

### ÉLECTRICITÉ ET GAZ

La loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat comprend des dispositifs destinés à mettre fin aux Tarifs Réglementés de Vente (T.R.V.) dans le secteur du gaz et à limiter le champ d'application des T.R.V. dans le secteur de l'électricité.

**CES DISPOSITIFS SONT ENTRÉS EN VIGUEUR LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020.**



Pour plus d'informations, contactez **ALEXANDRE RADENAC**.  
Tél. 02.32.08.39.47 - alexandre.radenac@sde76.fr

# | LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

## ► PARTICIPATION AUX PROJETS DE BIOMÉTHANE

Conscient de l'importance de la méthanisation pour atteindre les objectifs Régionaux de développement des énergies renouvelables, le SDE76 propose un accompagnement financier aux études détaillées d'injection. Afin de favoriser les projets partagés, bénéfiques pour le territoire et l'ensemble des habitants, le SDE76 propose également un accompagnement financier permettant d'aider à l'acceptation sociale de ces projets.

AFIN DE FAVORISER L'IM- PLANTATION D'UNITÉS DE PRODUCTION DE BIO- MÉTHANE SUR SON TER- RITOIRE, LE SDE76 PAR- TICIPE AUX EXTENSIONS DU RÉSEAU GAZ VERS LES PROJETS D'INJECTION DE BIOGAZ.	PLAFOND DES DÉPENSES ÉLIGIBLES	TAUX
ÉTUDE PRÉLIMINAIRE DE FAISABILITÉ DU RACCORDE- MENT D'UNE UNITÉ BIOGAZ SUR LE RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION DU GAZ.	3 000€	40%
ÉTUDE DÉTAILLÉE DU PRO- JET D'INJECTION DU BIO- MÉTHANE PRODUIT PAR UN PROJET SUR LE RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION DU GAZ.	11 000€	40%
PRESTATION NÉCESSAIRE POUR L'ACCEPTATION SOCIALE D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION AGRICOLE, Y COMPRIS PRESTATION JURIDIQUE.	22 000€	50%



© Shutterstock



Pour plus d'informations, contactez **PIERRE LECOUTEY**.  
Tél. : 02.76.27.84.94 - pierre.lecoutey@sde76.fr



## ► INSTALLATIONS SOLAIRES SUR BÂTIMENTS PUBLICS

**VOUS AVEZ DES BÂTIMENTS PUBLICS BIEN ORIENTÉS, AVEC UNE TOITURE DE PLUS DE 150 M<sup>2</sup> ? LE SDE76 PEUT VOUS PROPOSER D'INSTALLER DES PANNEAUX SOLAIRES.**

Conscient de l'importance du solaire photovoltaïque pour atteindre les objectifs régionaux et nationaux de développement des énergies renouvelables, le SDE76 s'est doté d'un Service Public Industriel et Commercial (S.P.I.C.), nommé «SDE76 Solaire», qui développe la filière de production d'électricité photovoltaïque.

Cela permet aux communes adhérentes, de s'inscrire pleinement dans les objectifs fixés par les Plans Climat Air Énergie Territoriaux.

Le SDE76 propose aux collectivités adhérentes, une solution «clé en main» pour l'installation de centrales photovoltaïques en toiture de leur patrimoine bâti :

- La maîtrise d'ouvrage est assurée par le SDE76 Solaire qui prend en charge 100% de l'investissement et conserve la propriété pendant 20 ans. Le syndicat prend également en charge l'entretien, la gestion et le suivi des installations.
- Afin d'assurer un équilibre financier, le SDE76 Solaire revend l'électricité produite par l'installation pendant 20 ans. Au terme de cette période, la commune récupère la propriété et tous les bénéfices de l'installation (ayant une durée de vie de 30 ans).

	<b>TAUX</b>
<b>ÉTUDES, INSTALLATION ET EXPLOITATION DES PANNEAUX SOLAIRES SUR BÂTIMENTS PUBLICS</b>	<b>100%</b> financé par le SDE76 Solaire

Le SDE76 en collaboration avec les EPCI, lance un cadastre solaire photovoltaïque à destination de l'ensemble des habitants de la Seine-Maritime situés sur son territoire. Il engage aussi une réflexion sur le sujet de l'autoconsommation individuelle et réalise, à ce titre, une installation sur le parking de la piscine de Barentin.



Pour plus d'informations, contactez **FLORENT QUEVALLIER**.  
Tél. : 02.78.26.05.76 - florent.quevallier@sde76.fr

## ► BOIS ÉNERGIE

Le SDE76 propose un accompagnement des projets bois énergie pour ses communes adhérentes. Il réalise notamment des études d'opportunité bois énergie gratuites :

**ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ BOIS**

**GRATUIT<sup>(1)</sup>**

**CONSEILS ET ACCOMPAGNEMENT DE VOTRE PROJET**

**GRATUIT<sup>(1)</sup>**

*(1) Pour les communes adhérentes au SDE76 après la signature d'une charte d'adhésion au service efficacité énergétique des bâtiments publics*



Pour plus d'informations, contactez le **SERVICE EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**.  
Vous retrouverez ses coordonnées dans la rubrique «une équipe à votre service» p.12



## | LES PRÊTS NÉGOCIÉS

### ► L'ENVELOPPE D'EMPRUNTS À DESTINATION DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

Le SDE76 souhaite favoriser l'accès de ses adhérents aux travaux et aux investissements nécessaires au bon fonctionnement et à l'amélioration de leur territoire. À cet effet, une enveloppe d'emprunts a été négociée auprès d'un organisme bancaire à travers une convention de partenariat. Les travaux concernés par ces emprunts sont :

- Les travaux d'effacement,
- Les travaux d'extension,
- Les travaux de renforcement,
- Les travaux d'éclairage public,
- Les travaux relatifs\* aux compétences statutaires du SDE76.

*\* (sauf génie civil des réseaux de communications électroniques dans le cadre d'une convention B ou Hp)*

### CARACTÉRISTIQUES DES PRÊTS

MONTANT MINIMUM DE CHAQUE PRÊT	10 000€ HT
MONTANT MAXIMUM DE CHAQUE PRÊT	300 000€ HT
FRAIS DE DOSSIER	0€



Pour plus d'informations, contactez **MÉLANIE HÉROUARD**.  
Tél. : 02.32.08.26.29 - melanie.herouard@sde76.fr

## TAUX ET MODALITÉS D'OBTENTION

Taux valables à partir du 01/10/2023 - **SOU MIS À ÉVOLUTION CHAQUE TRIMESTRE.**

VALIDITÉ DES TAUX	DURÉE DES PRÊTS	TAUX
TAUX VALABLES JUSQU'AU 15/12/2023	JUSQU'À 5 ANS	4,65%
	DE 6 À 7 ANS	4,70%
	DE 8 À 9 ANS	4,75%
TAUX VALABLES JUSQU'AU 15/12/2023	DE 10 À 11 ANS	4,80%

**AU-DELÀ, NOUS CONSULTER POUR CONNAÎTRE LES TAUX.**

### • L'ACTUALISATION DES TAUX :

Les actualisations sont à retrouver dans la fiche pratique «**PRÊTS NÉGOCIÉS**» qui est envoyée chaque trimestre sur l'adresse e-mail de votre commune.

Ou

Vous pouvez également les retrouver sur notre site internet [WWW.SDE76.FR](http://WWW.SDE76.FR) sous la rubrique «**GUIDE DES AIDES**».

### Modalités :

- L'emprunt doit être sollicité avant le démarrage des travaux et au plus tard un mois avant la fin de délai de l'ordre de service ;
- Il peut être sollicité deux fois la même année par un adhérent, sans dépasser le plafond annuel de 300 000€ HT ;
- La délibération acceptant la proposition de l'organisme bancaire doit être parvenue avant la date de fin de validité des taux.

**L'ENGAGEMENT JURIDIQUE IMPLIQUE UNIQUEMENT L'ADHÉRENT  
ET L'ORGANISME BANCAIRE.**





Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime  
ZAC la Plaine de la Ronce  
240 rue Augustin Fresnel  
CS 20931  
76237 Isneauville Cedex.

Tél. : 02 32 08 04 04  
Mél. : [courrier@sde76.fr](mailto:courrier@sde76.fr)

Site Internet : [www.sde76.fr](http://www.sde76.fr)